

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 30 juin 2021

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt et un, le trente juin à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt quatre juin deux mille vingt et un, s'est assemblé au gymnase Rabeyrolles sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ADHESION DE LA
VILLE DES LILAS AU
PACTE DE
POLITIQUE
ALIMENTAIRE
URBAINE DE MILAN

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Christian LAGRANGE par Valérie LEBAS, Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Alice CANABATE par Gaëlle GIFFARD, Brigitte BERCERON par Jimmy VIVANTE, Vincent DURAND par Frédérique SARRE

ABSENTE : Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Malika DJERBOUA

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021**OBJET : ADHESION DE LA VILLE DES LILAS AU PACTE DE POLITIQUE ALIMENTAIRE URBAINE DE MILAN****LE CONSEIL,**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,**VU** le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan**CONSIDERANT CE QUI SUIT :**

La question de l'alimentation urbaine est aujourd'hui au cœur des politiques publiques afin de répondre à un double enjeu de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique. C'est ce défi que souhaite relever le Pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan en proposant aux Villes volontaires de s'associer et de s'engager dans cette nouvelle dynamique pour répondre efficacement aux demandes des populations en matière d'alimentation nutritive et accessible pour tous, d'action pour le climat et d'équité sociale.

Le Pacte de Milan regroupe plus aujourd'hui plus de 200 Villes souhaitant s'associer pour une alimentation durable. A travers la signature de ce pacte la Ville des Lilas s'engage à :

- Assurer un environnement propice à une action efficace
- Promouvoir une alimentation durable et une bonne nutrition en particulier dans les écoles, les centre de loisirs, les marché...
- Assurer l'équité sociale et économique
- Appuyer la production alimentaire
- Soutenir l'approvisionnement et la distribution alimentaire
- Prévenir le gaspillage alimentaire

VU l'avis de la commission compétente,**VU** le rapport du représentant légal,**APRES EN AVOIR DELIBERE :****ARTICLE 1 : APPROUVE** le pacte de Politique Alimentaire Urbaine de Milan.**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.**ARTICLE 3 : DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, et affichée en mairie.Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :
Voix pour 31
Voix contre
Abstentions
NPPV 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210630-D91-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **02 JUIL. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.